

DA 252 – 23.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 juin 2023

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 250'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU WELLINGTONIA

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la motion M 482 – 19.11 invitant le Conseil administratif à référencer le parc sur le site internet de la Ville et à élaborer un projet participatif avec les habitants du quartier pour le réaménager ;

vu la motion M 178 – 22.05 invitant le Conseil administratif à valoriser l'aménagement du parc avec l'installation de structures sportives légères type fitness urbain ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 23 mai 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité, (majorité simple)

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 250'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement du parc Wellingtonia ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 250'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 250'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33 dès l'utilisation du bien, estimée à 2024.

